

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026

Le six juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : – Mmes DE LA VILLEON Laure - JANVIER Cécile (adjointes) – Ms ALIX Jean-Luc (Adjoint)- Mmes GUGUIN Anna - POLET Valérie – LETELLIER Elise – GUILLOU Jeanne-Marie – LEGENDRE Adeline - Ms LEVALLOIS Georges – CLARISSE Cyrille - SEVIN Antoine.

Absents excusés : SIMON Ludovic, M. FRISON LECERF Éric

Absents : QUENTEL-DELALANDE Céline

Procurations : SIMON Ludovic a donné procuration à ALIX Jean-Luc
M.FRISON LECERF Éric a donné procuration JANVIER Cécile

Secrétaire de séance : Valérie POLLET

Date de la convocation : 30/06/2026

DELIB20260702

Prix de revient de la cantine scolaire année 2026/2027

Suite à la réunion de la commission cantine, Mme Cécile JANVIER, adjointe, présente la situation de la facturation de la cantine municipale.

Au vu des tarifs et du coût de fonctionnement du service cantine, il est proposé de laisser le prix du repas pour l'année scolaire 2206/2027 au même tarif que l'année scolaire 2025/2026.

- 5.69 € pour les familles de la commune et les communes adhérentes à la convention de prise en charge de la différence du prix du coût réel soit –
- 7.88 € hors commune

Dit que les familles des communes non conventionnées paieront 7.88 €/le repas.

La commission propose en cas de deux oublis de non inscription à la cantine, la famille sera facturée du double du tarif.

Le conseil municipal valide les tarifs proposés et la facturation du double en cas de deux oublis d'inscription.

5.69 € le repas pour les familles de la Chapelle Chaussée et des communes conventionnées

7.88 € le repas pour les familles de communes non conventionnées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

